



Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

RAPPORT ANNUEL

sur le Prix et la Qualité du Service
d'Assainissement Collectif et Non Collectif

2020



Communauté de Communes
**PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE**



Fontaine-de-Vaucluse



Saumane-de-Vaucluse



L'Isle-sur-la-Sorgue



Le Thor



Châteauneuf-de-Gadagne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif et Non Collectif (RQPS)

1. PRÉAMBULE	p. 2
1.1 Généralités	p. 2
1.2 L'organisation du service	p. 2
1.3 Les compétences principales du service	p. 3
1.4 Caractéristiques générales du service assainissement	p. 4
2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	p. 5
2.1 Caractéristiques techniques du service	p. 5
2.2 Les stations d'épuration	p. 6
2.3 Le réseau de collecte des eaux usées et les postes de relevage.....	p. 11
2.4 Les rejets assimilés domestiques et industriels	p. 15
2.5 Synthèse des indicateurs de performance – Année 2020	p. 16
2.6 Éléments financiers	p. 17
2.7 Action de solidarité de coopération décentralisée	p. 19
3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	p. 20
3.1 Caractéristiques techniques du service	p. 20
3.2 Tarifications et recettes	p. 21
3.3 Indicateurs de performance	p. 22
3.4 Les programmes de subventions	p. 22
4. PROJETS 2021	p. 22
5. GLOSSAIRE	p. 23
6. ANNEXES : comptes de délégation	p. 24

1.1 Généralités

Le rapport annuel est établi selon les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et a pour objet d'indiquer aux usagers les éléments techniques et financiers de la gestion du Service Public de l'Assainissement Collectif et non Collectif.

C'est un document qui répond à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tout moment dans les locaux abritant le service assainissement.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »).

La compétence assainissement a été transférée au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) qui compte 5 communes :

1. L'Isle-sur-la-Sorgue (ISS)
2. Le Thor (LT)
3. Châteauneuf-de-Gadagne (CDG)
4. Saumane-de-Vaucluse (SDV)
5. Fontaine-de-Vaucluse (FDV)

1.2 L'organisation du service

Au 31 décembre 2020, le service assainissement de la Communauté de Communes compte 6 personnes.

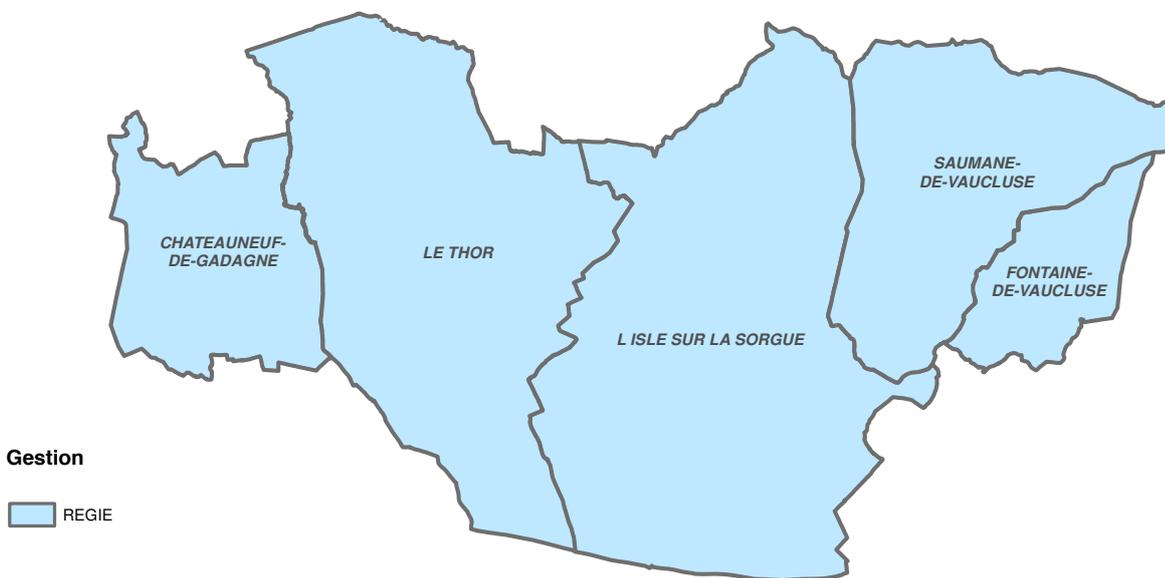
Pour mener à bien ses missions, la Communauté de Communes s'appuie sur son propre personnel ainsi que sur des délégataires et prestataires de services, soumis à des contrats dont les obligations peuvent varier d'une commune à l'autre.

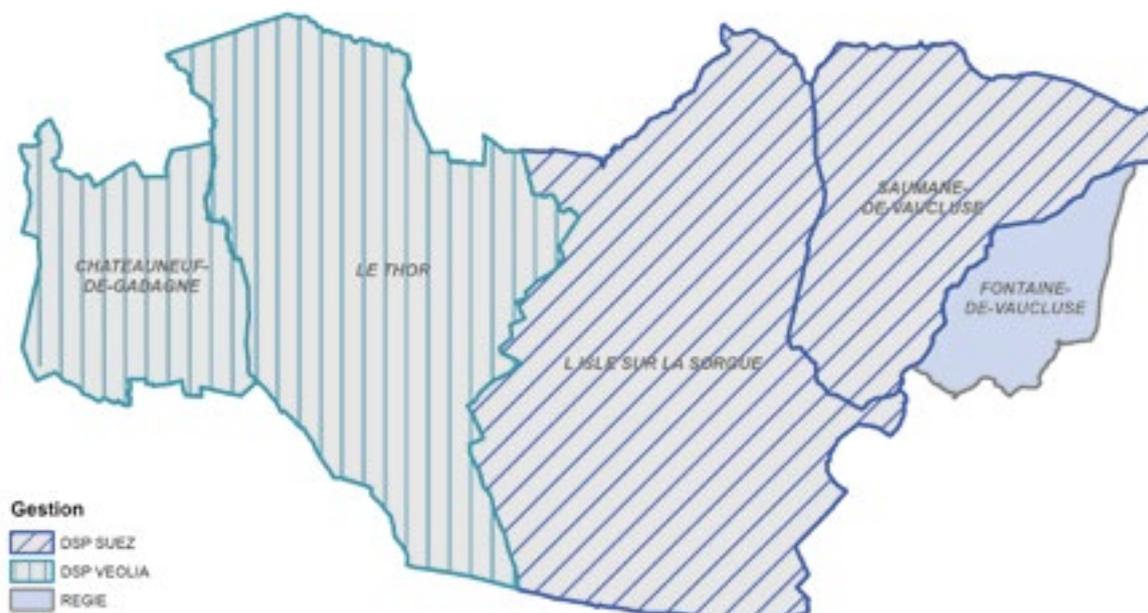
Pour les services gérés en régie, les missions sont assurées par le personnel de la CCPSMV, autant la maintenance que l'exploitation des ouvrages. Certaines prestations, nécessitant des compétences ou du matériel spécifique peuvent être réalisées sous forme de prestation de service.

La gestion en Délégation de Service Public (DSP) consiste à passer un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé et dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service.

Ci-dessous les modes de gestion par commune et par service :

MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF





1.3 Les compétences principales du service

La mission de la CCPSMV consiste en la mise en œuvre du service public de l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'assurer notamment sur les cinq communes :

- La collecte et le traitement des eaux usées
- La gestion des abonnés (facturation...)
- Les investissements nécessaires sur les réseaux d'eaux usées ainsi que sur les « ouvrages » (stations d'épuration / STEP, postes de refoulement)
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif
- La gestion administrative et financière du service
- La gestion des travaux du service
- Le suivi des études et autres prestations de service
- L'exploitation des ouvrages en régie
- L'instruction du volet assainissement des demandes d'urbanisme
- Le contrôle en cas de vente
- La facturation des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), de la réalisation des branchements au réseau d'assainissement, des contrôles réalisés dans le cadre des ventes et des redevances d'assainissement non collectif
- La mise à jour de la base du Système d'Information Géographique (SIG)
- L'accueil et information des usagers du service

1.4 Caractéristiques générales du service assainissement

.1 Le schéma directeur

Le schéma directeur, qui permet de définir un programme pluriannuel de travaux a été approuvé par le conseil communautaire en septembre 2018.

Jusqu'à fin 2022, la première phase de ce programme de travaux prévoit un investissement annuel d'1 million d'euros pour les réseaux auquel s'ajoutent des investissements complémentaires sur les stations d'épuration, avec notamment la construction d'une nouvelle station à Châteauneuf-de-Gadagne et l'augmentation de capacité de celle du Thor.

.2 Règlements de service

Les services assainissement collectif et non collectif sont cadrés par des règlements de services. Ils définissent, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

Par délibération du 14 avril 2016 n° 16-43 et n° 16-44, la Communauté de Communes a approuvé successivement le règlement du service de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif. Ceux-ci s'appliquent sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ces règlements sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes et sur simple demande auprès du service assainissement.

→ <https://www.paysdessorgues.fr/assainissement>

2 Assainissement Collectif

Dans les zones desservies par le réseau public d'assainissement, la CCPSMV collecte et traite les eaux usées domestiques. Les habitations et locaux professionnels qui disposent d'un accès au réseau d'eaux usées doivent obligatoirement y être raccordés pour assurer l'évacuation de leurs effluents (Article L1331-1 du code de la santé publique). Les eaux usées ainsi récupérées sont acheminées vers les stations d'épuration pour y être épurées avant d'être rejetées au milieu naturel.

2.1 Caractéristiques techniques du service

.1 Les volumes facturés (m³)

Commune	2019	2020	Variation
ISS	1 033 566	964 951	-6,64 %
LT	251 706	303 297	3,28 %
CDG	196 291	178 823	-13,46 %
SDV	69 055	86 458	7,29 %
FDV	35 899	40 980	-3,59 %

.2 Abonnés assujettis : nombre de primes fixes

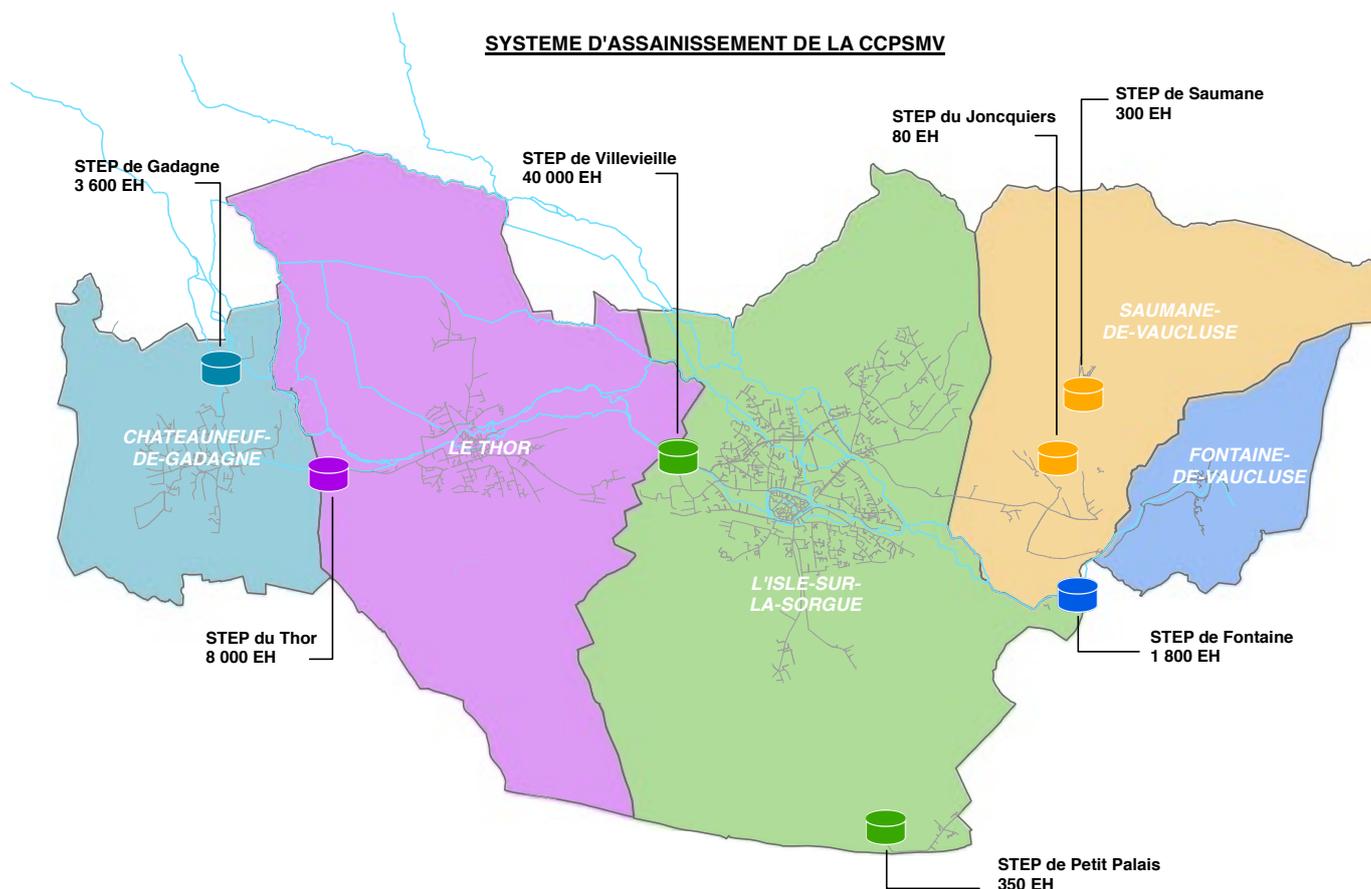
Commune	2019	2020	Variation
ISS	9 123	9 582	2,2 %
LT	2 707	2823	1,51 %*
CDG	1 377	1430	2,44 %
SDV	361	375	-0,44 %
FDV	455	455	0,0 %
TOTAL	14 023		0,0 %

*Donnée en cours de vérification.

Les abonnés assujettis correspondent aux usagers dont l'habitation est raccordée au réseau public d'assainissement, qui donne lieu à la perception de la redevance assainissement collectif.

Les abonnés non assujettis regroupent les abonnements d'assainissement relatifs aux habitations en assainissement non collectif et aux abonnements spécifiques d'eau potable utilisés pour d'autre usage ne générant pas une eau usée pouvant être rejetée dans le système d'assainissement (ex : incendie).

2.2 Les stations d'épuration



.1 Station d'épuration de Villevieille – L'Isle-sur-la-Sorgue

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
40 000 EH	1996	Boues activées	La Sorgue

Volumes traités (m³)	2019	2020
	2 126 056	1 806 586



Charges entrantes (kg/j)

	2019	2020
DB05	642,1	670
MES	1919,7	1799
DCO	758,2	703
NTK	228,7	254
PT	30,3	25,6

La gestion des boues - année 2020

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration	Compostage	356 T
Refus de dégrillage	ISDND	13 500 kg
Graisses	Centre de traitement agréé	6 100 kg
Sables	ISDND	7 500 kg

Les principaux travaux réalisés en 2019

Nature des travaux	Coût (€/HT)
Renouvellements sur STEP réalisés par le délégataire - Changement diffuseur d'air 2 files	171 259

.2 Station d'épuration du Thor

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
8 000 EH	2006	Boues activées	Canal du Moulin de Gadagne

Volumes traités (m³)	2019	2020
	598 501	461 656



Charges entrantes (kg/j)

	2019	2020
DB05	495	247
MES	361	329
DCO	750	756
NTK	255	54,2
PT	13	7,8

La gestion des boues - année 2020

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration	Centre de Compostage	91 T
Refus de dégrillage	Centre de stockage des déchets	1,83 T
Graisses	STEP d'Avignon	16,98 T

Les principaux travaux réalisés en 2020

Nature des travaux	Coût (€/HT)
Renouvellements sur STEP réalisés par le délégataire	35 501,64

.3 Station d'épuration de Fontaine-de-Vaucluse

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
1 800 EH	1988	Boues activées	La Sorgue

Volumes traités (m³)	2019	2020
	51 278	35 329

Charges entrantes (kg/j)

	2020
DB05	18,8
MES	25,3
DCO	64,7



La gestion des boues - année 2020

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	15 T
Refus de dégrillage	ISDND	1 200 kg
Graisses	Centre de traitement agréé	10 000 kg
Sables	ISDND	4 000kg

Pas de travaux réalisés en 2020.

.4 Station d'épuration de Châteauneuf-de-Gadagne

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
3 600 EH	1978	Boues activées	Le Sénot

Volumes traités (m ³)	2019	2020
	256 665	249 228



Charges entrantes (kg/j)

	2019	2020
DB05	146	115
MES	195	161
DCO	450	390
NTK	46	44
PT	5,6	4,8

La gestion des boues - année 2020

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	45 T
Refus de dégrillage	ISDND	/
Graisses	Centre de traitement agréé	/

Pas de travaux réalisés en 2020 sur la station car construction en cours de la nouvelle station.

.5 Station d'épuration de Petit Palais - L'Isle-sur-la-Sorgue

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
350 EH	1984	Boues activées	Milieu naturel



Charges entrantes (kg/j)

	2019	2020
DB05	8,1	/
MES	9,1	/
DCO	25,6	/
NTK	2,8	/
PT	0,3	/

Pas de donnée en 2020 ; les analyses sont réalisées tous les 2 ans.

La gestion des boues - année 2020

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	/
Refus de dégrillage	ISDND	/

.6 Station d'épuration de Saumane-de-Vaucluse

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
300 EH	1975	Boues activées	Ravin de l'Irrageat



Charges entrantes (kg/j)

	2019	2020
DB05	1.2	/
MES	4.2	/
DCO	12.7	/
NTK	/	/
PT	/	/

La gestion des boues - année 2020

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	1,11 T
Refus de dégrillage	ISDND	120 kg
Sables	ISDND	/

*Pas de donnée en 2020 ; les analyses sont réalisées tous les 2 ans.
Pas de travaux réalisés en 2020.*

.7 Station d'épuration des Joncquiers - Saumane-de-Vaucluse

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
80 EH	1974	Boues activées	Milieu naturel



Charges entrantes (kg/j)

	2019	2020
DB05	1	/
MES	1	/
DCO	3	/
NTK	/	/

Pas de donnée en 2020 ; les analyses sont réalisées tous les 2 ans.

La gestion des boues - année 2020

Boues d'épuration	Filières d'élimination	Production
	Step ISS	0,05 T

2.3 Le réseau de collecte des eaux usées et les postes de relevage

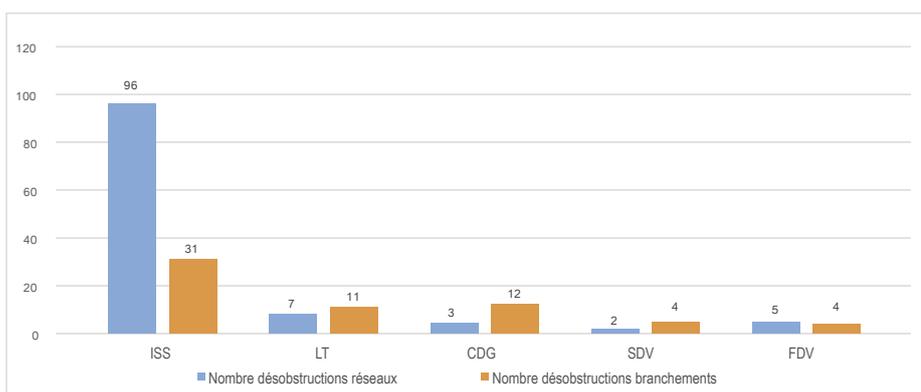
.1 Les données techniques sur le réseau

Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type séparatif	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
	83,36 km	26,8 km	24,41 km	10,4 km	7,1 km

(pas de réseau unitaire sur les communes)

Les interventions réalisées en 2020

	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
Nombre désobstructions réseaux	96	7	3	2	5
Nombre désobstructions branchements	31	11	12	4	4



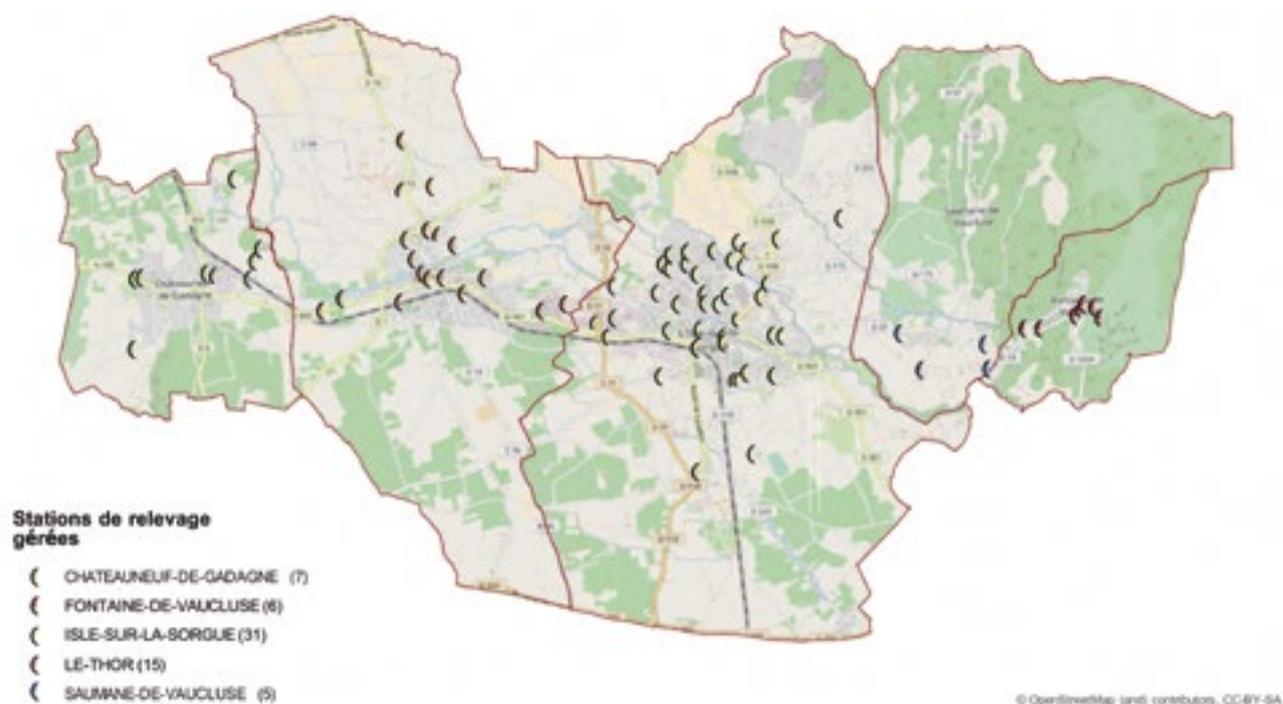
Les contrôles de vente :

Par arrêté du 29 janvier 2016, n° 2016-20 le président de la Communauté de Communes a rendu obligatoire le contrôle des installations privées d'assainissement collectif lors des ventes d'immeubles.

Au cours de l'année 2020, 518 contrôles ont été réalisés.

.2 Les postes de relèvement

La carte et le tableau ci-dessous détaillent par commune les volumes pompés des postes de relèvement public au cours de l'année 2020.



Volumes pompés (en m3)	ISS	LT	CDG	SDV
	2 443 000	583 824	374 774	36 319

.3 Les principaux travaux sur les réseaux et postes de relèvement

Principaux travaux réalisés par la CCPSMV au cours de l'année 2020

RÉSEAU				
ISS	Rue reboutade	69 000 € HT	Réhabilitation de réseau	Coordination avec l'eau potable
ISS	Quartier MONCLAR	47 000 € HT	Urgence, effondrement réseau	
ISS	ch. de la Croix	7 000 € HT	Reprise de 3 regards	Coordination avec la ville
CDG	Montée de félibres	6000 € HT	Réhabilitation de réseau	
CDG	Rue 18 escaliers	11 000 € HT	Réhabilitation de réseau	
LT	Rue G ROUX	80 000 € HT	Réhabilitation de réseau	Coordination avec la ville
LT	Rue Malmayons	4 000 € HT	Réhabilitation de réseau	Coordination avec la ville
CDG	ch. Vieux MOULINS	185 000 € HT	Réhabilitation de réseau	Coordination avec l'eau potable
LT	ch. Naquet	85 000 € HT	Réhabilitation de réseau	Coordination avec l'eau potable
STEP				
ISS	STEP ISS	40 000 € HT	Reprise GC des bassins	
CDG	STEP	2 200 000 € HT	Construction nouvelle station	
ÉTUDES				
ISS	BASSINS MALAKOF / ESPELUGUES			TRAVAUX en 2021
ISS	MOUSQUETY			TRAVAUX en 2021
CCSPMV	AMO choix du mode de gestion			

L'Isle-sur-la-Sorgue

Rue Reboutade



Place de la juiverie



Chateauneuf-de-Gadagne

Chemin du vieux moulins



Montée de félibres

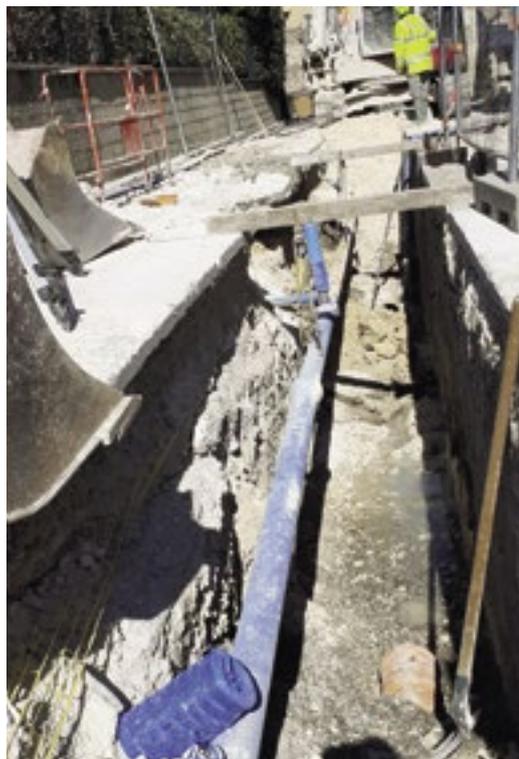


Le Thor

Rue Gustave ROUX



Ch. Naquet



Travaux réalisés dans le cadre des Délégations des Services Publics (renouvellement)

Commune	Intitulé des travaux	Montant (€/HT)
ISS	Travaux sur les postes de relèvement	14 977
LT	Travaux sur les postes de relèvement	4 713
CDG	Travaux sur les postes de relèvement	2498
SDV	Travaux sur les postes de relèvement	933

2.4 Les rejets assimilés domestiques et industriels

.1 Le suivi des industriels

Tous les rejets autres que les eaux usées domestiques, assimilées ou eaux pluviales sont classés dans les eaux industrielles.

L'entreprise doit préalablement détenir une autorisation de déversement du président de l'établissement public compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement avant rejet de ses eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif.

L'autorisation de déversement est un outil de maîtrise des risques. Elle prend la forme d'un arrêté administratif voir d'une convention en fonction du rejet, précisant les quantités et la qualité des rejets autorisés.

Cette autorisation de déversement fixe des exigences de prétraitement des eaux ou des mécanismes d'auto surveillance. En contrepartie du service d'assainissement supporté par la collectivité, celle-ci perçoit une redevance d'assainissement.

Le service assainissement, conjointement avec les délégataires de services, réalise des enquêtes auprès des industriels afin de vérifier la conformité de leurs rejets.

Actuellement, trois conventions ont été mises en place sur le territoire.

.2 Le suivi des assimilés domestiques

Le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement, dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique, a droit au raccordement au réseau public de collecte. Si nécessaire, il appartiendra à la collectivité de fixer des prescriptions techniques applicables au raccordement de l'immeuble en fonction des risques des activités exercées.

Le règlement du service assainissement fixe notamment des règles comme l'instauration de bacs à graisse pour les métiers de bouche.

Le service assainissement réalise les contrôles de la mise en place des bacs à graisses et leur entretien. Le service travaille en partenariat avec les services des communes pour mettre en œuvre cette démarche.

2.5 Synthèse des indicateurs de performance – Année 2020

	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	20 417	12 606		843	700
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	19	0	2	0	0
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	366,54	91	45	1,16	15
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2020 (€)	2,79	1,87	1,87	3	2,03
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	95	80	90	90	95
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Valeur de 0 à 120)	30	30	30	30	30
P 203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	100%

2.6 Éléments financiers

.1 Le prix de l'eau - tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021

	LT	CDG	SDV	ISS
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle (€ HT)	20	20	20	20
Part proportionnelle (€/m ³)	0,62	0,62	0,62	0,62
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité (€ HT)	94,4	94,4	94,4	94,4
Part du délégataire				
Part fixe annuelle (€ HT)	24,28	24,28	41,76	41,76
Part proportionnelle (€/m ³)	0,57	0,57	De 0 à 25 m ³ : 0,90	De 0 à 25 m ³ : 0,90
			De 25 à 60 m ³ : 1,04	De 25 à 60 m ³ : 1,04
			De 60 à 120 m ³ : 1,53	De 60 à 120 m ³ : 1,53
Taxes et redevances				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 120 m ³ - Agence de l'Eau (€ HT)	18	18	18	18
Prix du service au m ³ pour 120 m ³ , pour la part assainissement seul (€ TTC/m ³)	1,88	1,88	2,79	2,79
Facture calculée pour une consommation de 120 m ³ , pour la part assainissement seul (€ TTC)	225,59	225,59	335,35	335,35
La facturation est effectuée avec une fréquence	semestrielle	semestrielle	semestrielle	semestrielle

Commune de Fontaine-de-Vaucluse - Part de la collectivité	
Part fixe annuelle (€ TTC)	41
Part proportionnelle (€/m ³)	1,70
Montant de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité (€ TTC)	245
Taxes et redevances	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 120 m ³ Agence de l'Eau (€ TTC)	18
Prix du service au m ³ pour 120 m ³ , pour la part assainissement seul (€ TTC/m ³)	2,19
Facture calculée pour une consommation de 120 m ³ , pour la part assainissement seul (€ TTC)	263
La facturation est effectuée avec une fréquence	annuelle

.2 La participation pour le financement de l'Assainissement Collectif

Adoptée par délibération du Conseil de Communauté n° 16-05 du 7 janvier 2016, la PFAC est due par tous les propriétaires de bâtiments (existants ou neufs) qui se raccordent au réseau d'assainissement collectif ou qui procèdent à un agrandissement ou un changement de destination d'immeubles.

En 2016, le montant de la PFAC a été fixé à 20 € par m² de surface plancher pour les habitations. Ce tarif n'a pas été modifié en 2020.

Pour les PFAC « assimilés domestiques », le tarif est de 20 €/m² de surface plancher créée auquel on applique un coefficient en fonction de la destination des bâtiments construits.

→ <https://www.paysdessorgues.fr/assainissement>

.3 Les données financières

Budget DSP en € HT (en opérations réelles)

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
011 - Charges à caractère général	20 340
012 - Charges de personnels	179 729
66 - Charges financières	43 718
67 - Charges exceptionnelles	87 358
TOTAL	331 143

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
70 - Ventes de produits fabriqués	1 283 302
74 - Subventions d'exploitation	115 481
77 - Recettes exceptionnelles	0
TOTAL	1 864 309

Dépenses d'investissement

Chapitre	Montant € HT
16 - Emprunts et dettes assimilés	79 025
20 - Immobilisations incorporelles	20 422
21 - Immobilisations corporelles	220 936
23 - Immobilisations en cours	0
Opération Schéma Directeur	2 122 608
TOTAL	2 442 993

Recettes d'investissement

Chapitre	Montant € HT
13 - Subventions	0
16 - Emprunts	2 000 000
23 - Immobilisation en cours	98 073
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 234 667
TOTAL	3 332 741

Budget régie en € TTC

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
011 - Charges à caractère général	49 432
66 - Charges financières	4 949
67 - Charges exceptionnelles	0
TOTAL	54 382

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
70 - Produits du service des domaines	70 431
74 - Subvention d'exploitation	0
TOTAL	70 431

Dépenses d'investissement

Chapitre	Montant € HT
16 - Emprunts et dettes assimilés	20 173
21 - Immobilisations corporelles	11 991
TOTAL	32 165

Recettes d'investissement

Chapitre	Montant € HT
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0
TOTAL	0

4 Encours de la dette au 31 décembre 2020

BUDGET « DSP » 2 807 520,04 €

BUDGET « REGIE » 88 335,63 €

2.7 Action de solidarité de coopération décentralisée

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

	Nombre de demandes d'abandon de créances		Montant abandonné et/ou versé à un fond de solidarité	
	Reçue	Accordée	€ HT	€/m ³
ISS	56	0	0	0
LT	0	0	0	0
CDG	0	0	0	0
SDV	0	0	0	0

3 Assainissement Non Collectif



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette compétence de contrôle recouvre plusieurs missions :

- pour les installations neuves ou à réhabiliter, le SPANC doit procéder à un examen préalable de la conception de l'installation. Il procède ensuite à la vérification de l'exécution.

- délivrer au demandeur d'un permis de construire un document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires.

- pour les installations existantes, le service doit procéder à la

vérification du fonctionnement et de l'entretien de toutes les installations d'assainissement non collectif puis mettre en place un contrôle périodique de ces installations.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SPANC est assuré en régie sur les 5 communes du territoire.

3.1 Caractéristiques techniques du service

.1 Estimation de la population desservie par le Service d'Assainissement Non Collectif en 2020

Commune	Nombre d'habitants*
ISS	2 650
LT	2 480
CDG	403
SDV	489
FDV	50

*population desservie rapporté au nombre de dispositifs ANC existants

.2 Les contrôles réalisés en 2020

Commune	Contrôles de bon fonctionnement (y compris en cas de vente)	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation
ISS	143	25	26
LT	113	19	14
CDG	4	4	6
SDV	5	1	6
FDV	0	0	0
TOTAL	265	49	52

3.2 Tarifications et recettes

.1 Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021

De la même manière que les usagers raccordés à l'assainissement collectif paient sur leur facture d'eau une redevance spécifique, les usagers d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC.

Elle se décline en deux tarifs :

- la redevance annuelle destinée à financer la réalisation des contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel. Son montant est de 30 €/an.
- la redevance perçue pour la vérification de la conception des installations. Son montant est de 50 €.

.2 Les données financières

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
011 - Charges à caractère général	17 616
012 - Charges de personnels	78 497
67 - Charges exceptionnelles	300
TOTAL	96 414

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
70 - Produits du service des domaines	87 070
74 - Subventions d'exploitation	0
77 - Recettes exceptionnelles	0
TOTAL	87 070

3.3 Indicateurs de performance

Conformité des installations en 2020

	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1231	1154	123	144	28
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	447	494	26	49	1
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	188	71	40	32	2
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	447	494	26	49	1
Taux de conformité en %	36 %	43 %	21%	34 %	4 %

3.4 Les programmes de subventions

Dans le cadre de son 10^e programme, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse subventionne, sous condition, la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Il est notamment nécessaire que la commune dispose d'un zonage d'assainissement sur son territoire.

En 2020 seules les communes de Saumane-de-Vaucluse et de Chateauneuf de Gadagne ont bénéficié encore de programmes d'aides financières pour les particuliers réalisant des travaux d'assainissement non collectif. Ceux-ci arrivent à terme en novembre 2020 pour Saumane-de-Vaucluse et mars 2020 pour la commune de Chateauneuf de Gadagne

En 2020, 7 installations réhabilitées ont bénéficié de ces aides.

4 Projets 2021

Les travaux qui seront réalisés en 2021 sont ceux qui ont été programmés dans le schéma directeur. Les 6 opérations d'envergure pour 2021 concernent :

- Quartier Saint Antoine à L'Isle-sur-la-Sorgue : création d'un nouveau poste de refoulement qui permettra d'acheminer les eaux usées des habitations du quartier Saint-Antoine directement à la station d'épuration de Villevieille. Cette opération majeure du schéma directeur a pour objectif d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement de la route de Fontaine-de-Vaucluse et de la route de Saumane-de-Vaucluse.
- Chemin de Rigaulte à L'Isle-sur-la-Sorgue, réhabilitation du réseau d'assainissement sur 300 ml en coordination avec les travaux engagés par la ville.
- Chemin du vieux moulin à Chateauneuf-de-Gadagne, réhabilitation du réseau d'assainissement sur 360 ml en coordination avec les travaux engagés par le syndicat des eaux Durance Ventoux
- Chemin Naquet au Thor, réhabilitation du réseau d'assainissement sur 150 ml en coordination avec les travaux engagés par le syndicat des eaux Durance Ventoux.
- Partie nord du Cœur de Ville au Thor, réhabilitation du réseau d'assainissement en coordination avec les travaux engagés par le syndicat des eaux Durance Ventoux et la ville.
- Place du marché au Thor, réhabilitation du réseau d'assainissement.

La mise en service de la nouvelle Station d'épuration à Chateauneuf a eu lieu le 12 janvier 2021.

EH ou Equivalent Habitant :

Unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne

1 EH = 60 g de DBO5 / jour

.1 DBO5 :

Demande biochimique en oxygène en 5 jours

Cette valeur exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours par les micro-organismes. Cette mesure s'effectue suivant un protocole normalisé en 5 jours, d'où le terme

de DBO5. En moyenne, un habitant rejette 60 g de DBO5 par jour.

.2 DCO :

Demande chimique en oxygène

Elle correspond à la quantité d'oxygène consommée par les matières organiques et certains sels minéraux présents dans un échantillon d'eau pour s'oxyder.

.3 MES :

Matières en suspension

Quantité de matière récupérée par filtration sur tamis ; elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

.4 NTK :

Azote total Kjeldahl

Cette valeur permet de mesurer simultanément l'azote organique et l'azote ammoniacal présent dans les eaux. La quantité d'azote

Kjeldahl rejetée par une personne est d'environ 15 grammes par jour.

Pt :

Phosphore total

Cette valeur permet de mesurer simultanément la présence de phosphore organique et de phosphore minéral dans les eaux usées. Le rejet de matières phosphorées est d'environ 4 grammes par habitant et par jour.

Cl- :

Chlorure

.5 ISDND :

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

6 Annexes : comptes de délégation

CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE / LE THOR

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020 (en milliers d'euros)	2019	2020	Écart en %
PRODUITS	794 267	744 171	-6,31%
Exploitation du service	378 882	411 128	
Collectivités et autres organismes publics	402 913	334 515	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	
Produits accessoires	12 472	-1 472	
CHARGES	946 459	816 909	-13,69%
Personnel	160 386	140 374	
Énergie électrique	54 542	71 188	
Produits de traitement	8 826	8 666	
Analyses	2 115	365	
Sous traitance, matières et fournitures	150 200	114 979	
Impôts locaux et taxes	6 142	8 648	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	68 468	54 008	
• Télécommunication, postes et télégestion	13 677	6 712	
• Engins et véhicules	15 645	15 394	
• Informatique	18 503	13 822	
• Assurance	5 073	3 091	
• Locaux	24 793	19 674	
• Autres	- 9 223	20 401	
Contribution des servies centraux et recherche	36 912	334 515	
Collectivités et autres organismes publics	402 913	45 076	
Charges relatives aux renouvellements :	45 723	7 213	
• Pour garantie de continuité de service	8 248	37 863	
• Programme contractuel	37 475	7 260	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1 124	4 429	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	2 108	-72 738	
Résultat avant impôt	-152 192	-72 738	-52,21%
RÉSULTAT	-152 192	-152 192	
Détail des sous produits (en milliers d'euros)	2019	2020	Écart en %
TOTAL	794 267	744 171	-6,31%
Exploitation du service :	378 882	411 128	8,51%
• Partie fixe			
• Partie proportionnelle			
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)			
Collectivités et autres organismes publics :	402 913	334 515	-16,98%
• Part collectivité	402 251	333 031	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	662	1 484	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	
Produits accessoires	12 472	-1 472	

SAUMANE-DE-VAUCLUSE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020 (en milliers d'euros)	2019	2020	écart en %
PRODUITS	208 483	211 679	1,53 %
Exploitation du service	135 735	138 142	
Collectivités et autres organismes publics	69 902	73 520	
Travaux attribués à titre exclusif	2 823	0	
Produits accessoires	24	17	
CHARGES	169 744	166 897	-1,68%
Personnel	20 609	14 576	
Énergie électrique	3 521	4 970	
Produits de traitement	1	1	
Analyses	1 430	-85	
Sous traitance, matières et fournitures	40 729	36 249	
Impôts locaux et taxes	1 337	1 244	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	9 324	7 795	
• Télécommunication, postes et télégestion	925	755	
• Engins et véhicules	1 528	815	
• Informatique	3 906	3 354	
• Assurance	585	561	
• Locaux	981	697	
Frais de contrôle	2 604	2 703	
Contribution des services centraux et recherche	4 573	4 559	
Collectivités et autres organismes publics	69 902	73 520	
Charges relatives aux renouvellements :		4 272	
• Pour garantie de continuité de service	4 196	4 272	
Charges relatives aux investissements :			
• Programme contractuel	9 898	10 047	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	909	707	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	711	6 339	
Résultat avant impôt	38 739	44 782	15,60 %
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	12 912	13 882	
RÉSULTAT	25 827	30 900	19,64 %

Détail des sous produits (en milliers d'euros)	2019	2020	écart en %
TOTAL	208 483	211 679	1,53 %
Exploitation du service :	135 735	138 142	1,77 %
• Partie fixe	36 103	22 895	
• Partie proportionnelle	99 554	108 935	
• Variation de la part estimée sur consommation		6 203	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	78	110	
Collectivités et autres organismes publics :	69 902	73 520	5,18 %
• Part collectivité	58 102	60 559	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	11 799	12 961	
Travaux attribués à titre exclusif :	2 823	0	
• Branchements	2 823	0	
Produits accessoires	24	17	

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020 (en milliers d'euros)	2019	2020	écart en %
PRODUITS	2 767 167	2 770 383	0,12 %
Exploitation du service	1 796 485	1 776 994	
Collectivités et autres organismes publics	955 807	962 552	
Travaux attribués à titre exclusif	14 390	28 058	
Produits accessoires	485	2 779	
CHARGES	2 661 194	2 683 107	0,82 %
Personnel	391 381	302 046	
Énergie électrique	137 254	140 694	
Produits de traitement	31 175	45 734	
Analyses	16 391	23 009	
Sous traitance, matières et fournitures	344 249	395 286	
Impôts locaux et taxes	141 446	137 629	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	149 978	159 062	
• Télécommunication, postes et télégestion	9 485	5 149	
• Engins et véhicules	30 915	21 174	
• Informatique	57 486	58 136	
• Assurance	7 640	6 972	
• Locaux	18 176	13 609	
Contribution des services centraux et recherche	58 813	58 697	
Collectivités et autres organismes publics	955 807	962 553	
Charges relatives aux renouvellements :	150 975	178 664	
• Pour garantie de continuité de service	0	25 529	
• Fonds contractuel	150 975	153 135	
Charges relatives aux investissements :	209 293	213 479	
• Programme contractuel	209 293	213 479	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	11 887	8 789	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	62 545	57 465	
Résultat avant impôt	105 974	87 276	-17,64 %
Apurement des déficits antérieurs	-105 973	-87 276	
RÉSULTAT	0	0	0 %

Détail des sous produits (en milliers d'euros)	2019	2020	écart en %
TOTAL	2 767 168	2 770 383	0,12 %
Exploitation du service :	1 796 486	1 776 994	-1,09 %
• Partie fixe	431 632	440 616	
• Partie proportionnelle	1 192 193	1 104 121	
• Conventions spéciales de déversement	29 142	29 142	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	18 184	95 472	
• Aides au fonctionnement	125 335	107 643	
Collectivités et autres organismes publics :	955 807	962 552	0,71 %
• Part collectivité	821 716	822 553	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	134 091	139 999	
Travaux attribués à titre exclusif :	14 390	28 058	
• Branchements	14 390	28 058	
Produits accessoires	485	2 779	



Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

350, avenue de la Petite Marine • 84 800 L'Isle sur la Sorgue

Tél. 04 90 21 43 11 • ccpsmv@ccpsmv.fr

www.paysdessorgues.fr